

# IVRY PARIS XIII

## COMITÉ DE SUIVI

**03 AVRIL 2018**



## L'avis de l'Autorité environnementale (1/2)

- L'Autorité environnementale (Ae) donne son appréciation de la qualité de **l'étude d'impact** mais pas sur l'opportunité du projet
- L'avis rendu n'est **ni favorable ni défavorable**, il comprend par contre un ensemble de **recommandations**
- L'autorité décisionnaire doit prendre en compte cet avis et ces recommandations

## L'avis de l'Autorité environnementale (2/2)

- Compte-tenu de l'importance du projet d'Ivry-Paris XIII, le ministre Nicolas Hulot a décidé de **confier l'examen de l'étude d'impact à l'Ae du CGEDD** et non à la Mission régionale de l'Ae
- Le maître d'ouvrage doit **apporter des réponses avant le début de l'enquête publique**
- L'avis de l'Ae et le **mémoire en réponse** du maître d'ouvrage doivent figurer dans le dossier d'enquête publique

# Appréciation générale de l'avis de l'Ae

# L'UVE

- L'Ae souligne la **qualité du dossier** produit par le Sycotom sur le projet d'UVE :
  - « *Le dossier présente de manière très complète la première phase du projet consistant à implanter la nouvelle unité d'incinération* »
- L'Ae valide le **besoin de traitement en valorisation énergétique**:
  - « *il existe un besoin de traitement résiduel en valorisation énergétique afin d'éviter la mise en décharge des déchets qui ne peuvent être valorisés sous forme de matière, notamment au regard des objectifs de réduction de l'enfouissement, dans le plein respect de la hiérarchie des modes de traitement* »

# L'UVO

L'Ae regrette le manque d'informations sur l'UVO qui ne permet pas d'apprécier de manière suffisamment précise les incidences de l'ensemble du projet :

- « L'Ae recommande de décrire plus précisément les options envisagées pour l'UVO, tant en termes de capacité de traitement que d'objectif de qualité des fractions issues du tri et de compléter le dossier par l'indication des destinations envisagées pour les biodéchets et les fractions organiques qui seront transférés en dehors du centre »

**L'UVO fait l'objet d'études et d'une concertation continue avec les parties prenantes, préalable au dépôt d'une seconde demande d'autorisation d'exploiter. Des précisions seront cependant apportées dans le mémoire en réponse.**

# Les principales recommandations

# La pertinence du traitement des OMr dans l'UVO

- L'Ae réinterroge la pertinence du traitement des OMr dans l'UVO, seconde phase du projet d'Ivry-Paris XIII
  - « L'Ae recommande au maître d'ouvrage de réexaminer la pertinence, au sein de l'UVO, de l'installation de traitement des OMr »

L'unité de tri-préparation de l'UVO n'est pas une installation de traitement mais de pré-traitement. Elle vise à écarter de l'incinération les inertes, les métaux et la fraction humide (quand bien même cette dernière sera réduite).

L'UVO devra faire l'objet, le moment venu, d'une étude d'impact actualisant les gisements attendus et la caractérisation des déchets entrants

## Le gisement et la compatibilité avec la LTECV

- L'Ae cite une contribution de la DRIEE dans laquelle cette dernière **confirme la compatibilité du projet UVE avec la LTECV**, même avec la construction d'un scénario « idéaliste » « particulièrement ambitieux compte tenu des spécificités urbaines du territoire du Syctom et des tendances actuelles ».

Le scénario « idéaliste » s'appuie sur des **hypothèses jamais atteintes (85% de biodéchets et 80% des plastiques collectés)**. Il **confirme pour autant la nécessité d'une UVE à Ivry-Paris XIII**.

Quand bien même le scénario idéaliste se réalisait, le Syctom :

- disposera d'une **installation à Ivry-Paris XIII capable d'accueillir de la biomasse**
- pourra prendre en considération ces prévisions dans les **réflexions futures sur le renouvellement de l'UVE de Saint-Ouen**

# L'analyse du Plan B'OM

- L'Ae recommande au Syctom **d'analyser le Plan B'OM en tant qu'alternative au projet**

*« L'Ae recommande [...] que le scénario au fil de l'eau (centre de transfert) et l'alternative soutenue par des associations lors de la concertation (plan B'OM) fassent l'objet d'une présentation dans l'étude d'impact de même niveau que les autres solutions de substitution »*

Le scénario « volontariste » du Syctom validé par la DRIEE, tout comme un scénario « idéaliste » construit par la DRIEE dans sa contribution, sont tous deux très éloignés des prévisions du Plan B'OM.

Appliquer les chiffres du scénario « idéaliste » au principe de gestion envisagé par le Plan B'OM conduirait :

- **à l'augmentation des capacités des UVE de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux**, en contradiction avec le principe de solidarité territoriale
- **au maintien de l'envoi en enfouissement**, en contradiction avec les principes de la LTECV

# Les autres recommandations

## Les autres recommandations (1/2)

- Apporter des précisions sur la création d'**espaces végétalisés** favorisant le développement d'une biodiversité urbaine
- **Étudier les reports de flux de circulation**
- Reprendre le **calcul des émissions de GES** en tenant compte de la diminution prévue des matières organiques
- Présenter de façon plus détaillée le **dispositif de suivi des mesures ERC**

## Les autres recommandations (2/2)

- Apporter des compléments sur les dispositions envisagées pour la gestion des déchets ménagers en **période de crue et après la crue** ; Inclure dans l'analyse de dangers une analyse **des effets potentiels d'une crue de faible probabilité**
- Inclure dans l'évaluation des risques sanitaires l'ensemble des composés halogénés des dioxines et furanes, **dont les dioxines bromées**

Ce point relevant de dispositifs non prévus par les textes, **le Sycatom se rapprochera de la DRIEE et de l'INERIS** pour convenir d'une méthodologie.

Une campagne de mesure a été initiée par l'Etat pour les dioxines bromées. Le Sycatom participe à cette campagne de mesure sur son usine d'Isséane.

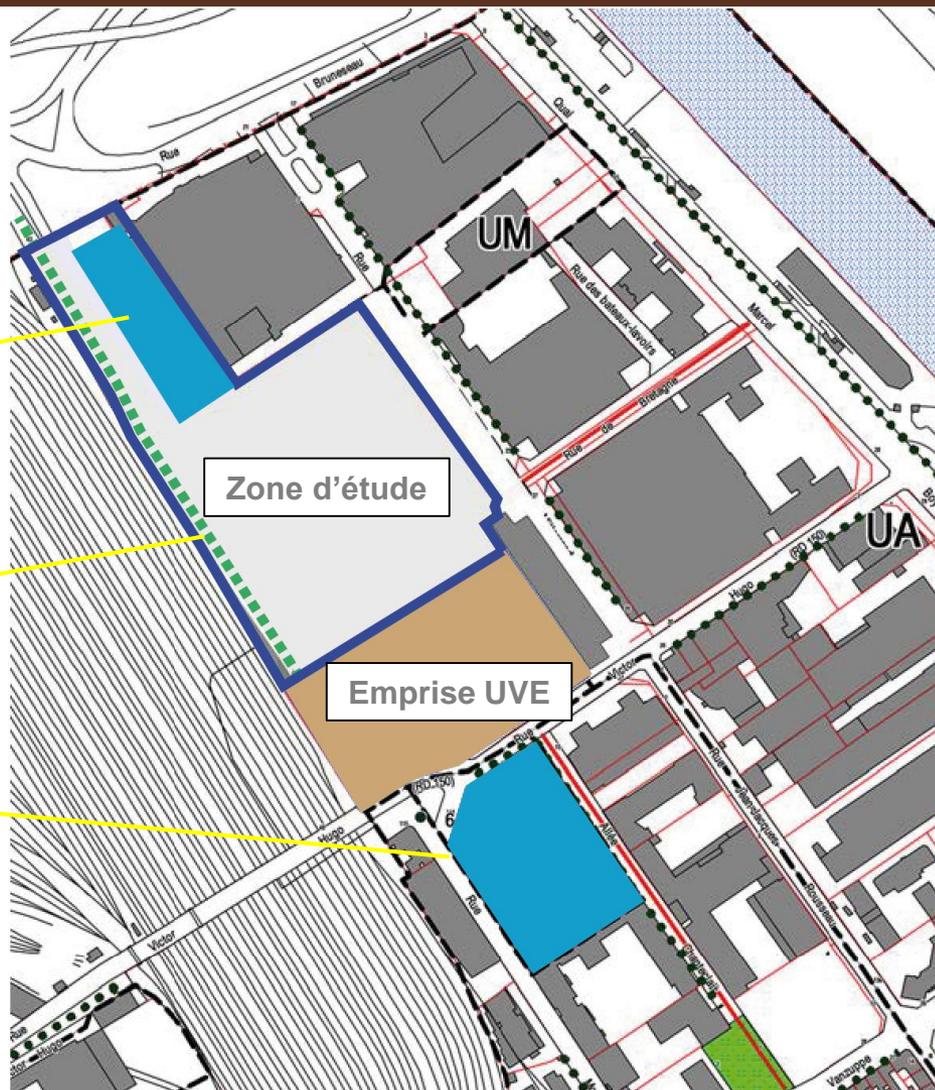
Pour rappel, il n'y a pas de connaissance scientifique sur la toxicité de ces composés ni de valeur toxicologique de référence (VTR) pour établir une évaluation du risque sanitaire.

# UVO : l'étude commandée à l'Apur

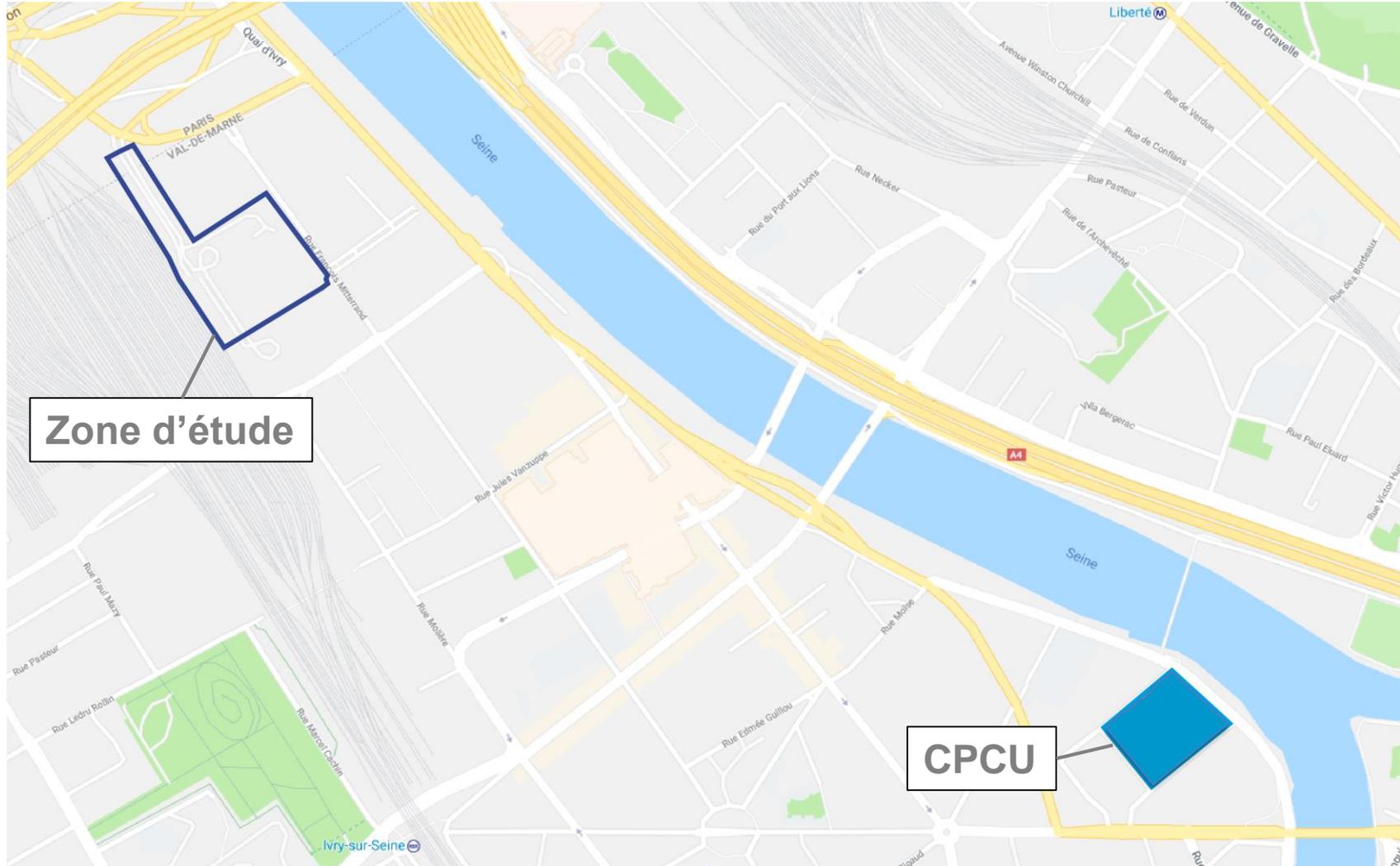
# UVO : de nouvelles demandes des mairies d'Ivry-sur-Seine et de Paris

- Des demandes formulées au printemps 2017 par les villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine :
  - Envisager sur site la **relocalisation des garages à bennes** Bruneseau et Victor Hugo, ainsi que la **création d'une cour de services**
  - Envisager la **relocalisation de la centrale CPCU** actuellement à Ivry-Confluences

# UVO : de nouvelles demandes des mairies d'Ivry-sur-Seine et de Paris



# UVO : de nouvelles demandes des mairies d'Ivry-sur-Seine et de Paris



# Les objectifs de l'étude d'implantation commandée à l'Apur

- **Positionner** les différents équipements envisagés : UVO du Syctom, garages à bennes (Bruneseau et Victor Hugo) et centrale CPCU
- Étudier différents **scénarios d'implantation**
- Définir **l'incidence** des différents scénarios sur les équipements projetés (dimensionnement, emprise, séquençement, etc.).

# Échanges

**Merci de votre attention**